

Vol. 26 no. 6 - 15 novembre 2018

Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)

Le projet éducatif : l'importance d'occuper les espaces d'influence

Fin 2016, l'adoption du projet de loi n° 105 modifiait la *Loi sur l'instruction publique*. L'an dernier, les commissions scolaires ont élaboré leur Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), en tenant compte, notamment, des orientations et des objectifs du Plan stratégique du ministère de l'Éducation.

« Maintenant, ce sont les milieux qui doivent élaborer leur projet éducatif, en cohérence avec les orientations et les objectifs du PEVR. Les projets seront effectifs dès juillet prochain », indique Nathalie Chabot, conseillère à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), en entrevue avec *Le Champlain*.

Il faut savoir que si les écoles sont déjà familières avec le concept du Projet éducatif, il constitue toutefois une nouveauté pour les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes.

Mais l'un des principaux changements amenés par l'adoption de la loi n° 105, selon Nathalie Chabot, c'est l'inclusion des cibles visées au Projet éducatif.

« Avant, des objectifs mesurables, apparentés à des cibles, étaient inclus dans le plan de réussite, qui a été aboli avec la loi n° 105. On dit bien "cibles visées" et la nuance est très importante, soutient-elle, parce qu'elle laisse une marge de manœuvre au choix de cibles quantitatives ou qualitatives, ce qui peut faire une grande différence pour le personnel. »

Suite en page 4

Leadership, crédibilité et pertinence

L'édito du Président



Les orientations adoptées par les membres délégués lors des deux derniers congrès du Syndicat de Champlain confirment la volonté d'accroître la présence de notre organisation dans l'espace public et dans les médias, afin de bien faire passer notre message, d'expliquer la réalité que vit le personnel de l'éducation au quotidien et, bien sûr, de défendre l'intégrité de notre travail.

Comme président, très souvent, j'ai la chance de prendre la parole pour vous représenter dans les journaux, à la radio ou à la télévision. Chaque fois, je tente de le faire le plus efficacement et authentiquement possible. Livrer un message rassembleur, bien expliquer à la population notre réalité, nos demandes et nos revendications : ce sont mes objectifs.

Si la plupart du temps, nous imposons la nouvelle ou le sujet traité, lors d'une sortie médiatique par exemple, il arrive que l'actualité ou différents événements nous rattrapent, et ce sont, alors, les médias qui nous imposent leur agenda.

Quand cela se produit, nous répondons aux questions des médias; nous ne nous cachons pas derrière un laconique « Pas de commentaire ». Si d'autres organisations préfèrent agir ainsi, c'est leur choix, mais ce n'est pas le nôtre !

Au Syndicat de Champlain, nous assumons pleinement notre leadership. Et pour être entendus et écoutés dans l'espace public, pour développer notre crédibilité et pour que les médias reconnaissent notre pertinence comme interlocuteur, nous ne pouvons pas nécessairement choisir les sujets que

nous préférons commenter et rejeter du revers de la main ceux pour lesquels nous préférons nous abstenir.

Pour cette raison, lorsqu'il arrive un moment où nous devons commenter des sujets plus sensibles, des sujets qui nous mettent en opposition avec l'employeur ou des sujets qui nous obligent à expliquer une situation afin que nos membres n'aient pas à le faire, nous le faisons. Nous choisissons nos mots et nous tentons d'utiliser cette tribune à notre avantage.



Toutefois, être présent dans l'espace médiatique n'est pas une fin en soi, je le répète souvent, c'est un moyen. Au quotidien, ce sont le travail dans les milieux, le lien avec les personnes déléguées et le contact avec les membres qui nous permettent de faire avancer nos dossiers, de revendiquer, d'être entendus.

Une bonne campagne de communication, prise seule, sans le travail de tous les acteurs du Syndicat de Champlain, des personnes à la vice-présidence, de nos personnes conseillères, de nos personnes déléguées et de nos membres, ne sera jamais plus qu'une simple info-pub !

Avec la négociation de nos conventions collectives qui approche, c'est plus vrai que jamais !

Éric Gingras



Parfum de résilience

Émilie Robichaud. Gaëlle Gervais. Roxanne Cusson. Marie-Ève Gendron. Ces quatre jeunes femmes incarnent ce pour quoi nous travaillons dans le milieu de l'éducation.

Malgré leur cheminement et leur parcours plus ardu qui ne cadreraient pas dans notre système scolaire, ces femmes ont su manœuvrer entre les difficultés et les embûches. Aujourd'hui, la vie leur sourit et leur apprend que la résilience est payante et gratifiante.

Nous avons rencontré ces étudiantes, le 7 novembre dernier, à l'occasion de la remise des bourses du Fonds Robert-Ferland. Les yeux pétillants, elles se sont présentées et nous avons eu la chance de faire plus ample connaissance.

Au Syndicat de Champlain, nous voulons partager notre passion pour l'éducation, et ceci inclut, évidemment, la reconnaissance des élèves.

Chaque année, le Syndicat rend hommage à la mémoire de monsieur Robert Ferland, vice-président de la section Salaberry et grand défenseur du système scolaire public. Selon son souhait, quatre bourses d'une valeur de 1000 \$ sont octroyées à des étudiants faisant preuve de détermination, de persévérance et de dépassement de soi dans leur parcours scolaire. Un comité est mandaté afin d'évaluer les candidatures déposées.

Félicitations, donc, aux quatre récipiendaires ! Nous leur souhaitons du succès dans leurs projets. Nous remercions aussi sincèrement les membres qui ont pris le temps de soumettre leur candidature. Passez le mot : la bourse reviendra l'an prochain !

Sandra Boudreau
Coordonnatrice

Éric Villeneuve
Secrétaire-Trésorier



Artiste recherché

Couverture de votre planificateur

L'Outil de travail quotidien, c'est votre planificateur ! C'est pourquoi, chaque année, le Syndicat de Champlain fait un appel d'œuvre pour en illustrer la page couverture.

Huile sur toile, peinture, lithographie, aquarelle, gravure, photographie : Nous attendons vos créations, peu importe leur format. Soyez imaginatifs, il n'y a ni sujet ni thème imposés.

Vous avez jusqu'au 17 décembre à 16 h pour nous faire parvenir l'œuvre que vous souhaitez proposer pour l'édition 2019-2020 du planificateur.

Vous pouvez venir déposer votre œuvre au bureau du Syndicat à

Saint-Hubert ou encore nous faire parvenir une photographie de l'œuvre par courriel. Vous pourrez évidemment récupérer votre création par la suite. Le conseil d'administration fera un choix, le 20 décembre prochain, parmi les œuvres qui lui seront soumises.

Pour toute question ou pour envoyer une photographie de votre œuvre, contactez Sandra Boudreau à sboudreau@syndicatdechamplain.com

Notez bien que ce concours s'adresse uniquement aux membres du Syndicat de Champlain et que chaque artiste peut présenter un maximum de cinq œuvres.



Vous connaissez le Fonds de solidarité FTQ ? Vous y contribuez peut-être... Mais saviez-vous que cette initiative unique, ce fonds créé pour et par les travailleuses et les travailleurs, fête ses 35 ans ?

Au début des années 1980, le Québec traversait sa plus grande crise économique depuis le krach des années 1930 : les usines fermaient les unes après les autres et les chômeurs se comptaient par centaines de milliers. Louis Laberge, président de la FTQ, proposa de créer un fonds permanent pour le soutien à l'emploi. Le 3 février 1984, malgré le scepticisme des médias, du milieu des affaires et les débats que cela a suscité dans le monde syndical, le Fonds FTQ pouvait enfin démarrer ses activités.

L'histoire vous intéresse ? Sachez qu'une exposition retraçant les diffé-

rentes activités du Fonds et présentant ses impacts dans la communauté au fil du temps est présentement en cours à l'Écomusée du fier monde.

À travers l'exposition, apprenez comment le Fonds de solidarité FTQ a su devenir un important outil économique et social au Québec. À partir de nombreux documents, photographies, vidéos et témoignages, découvrez comment cette vision de solidarité collective s'incarne maintenant à travers des milliers d'histoires façonnées par les bâtisseurs du Québec d'aujourd'hui et de demain.

Une vision, des histoires - 35 ans du Fonds de solidarité FTQ, du 15 novembre au 2 décembre 2018 à l'Écomusée du fier monde. Entrée gratuite.

Sous la pointe de l'iceberg

Le billet de Mireille



Je me lève lundi matin et je lis, dans *La Presse+*, la chronique de Mylène Moisan intitulée « Se battre pour son enfant ». Une histoire triste, celle d'un enfant qui ne reçoit pas le nombre d'heures de services requis pour sa problématique. Quand on œuvre dans le monde de l'éducation, ça n'étonne malheureusement plus...

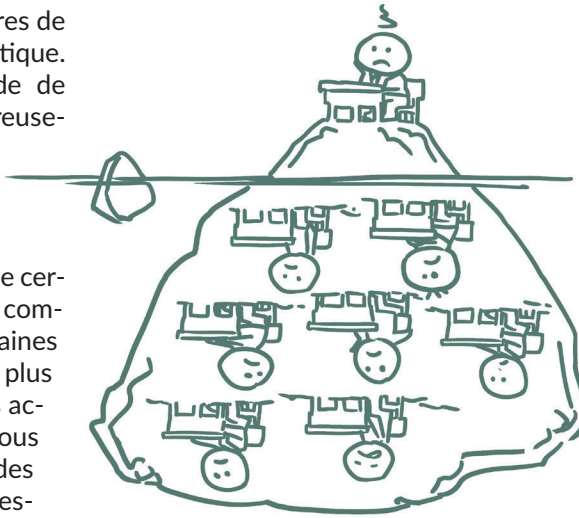
Mais ça finit par être fatigant. Comme dans épuisement, mais aussi comme dans écœurement.

En 2005, nous avons accepté que certains élèves, bien que considérés comme étant à risque ou ayant certaines difficultés d'apprentissage, n'aient plus de codes ministériels. Nous avons accepté de bonne foi, parce qu'on nous avait dit, à l'époque, que les codes n'étaient, de toute façon, pas nécessaires pour déclencher les services aux élèves.

Mais comme il n'y a pas de plancher d'emploi pour le personnel de soutien et le personnel professionnel, quand il y a des compressions budgétaires, les services s'amenuisent, les horaires sont coupés, les heures diminuent, des collègues disparaissent.

Il faut aussi avoir en tête que tout ceci s'est produit en même temps que l'intégration en classe ordinaire des

élèves HDAA. Aujourd'hui, les élèves dont la problématique a un code reçoivent des miettes de services.



L'enfant dont il est question dans l'article de Mme Moisan, est la partie visible de l'iceberg. D'où le malaise que j'ai ressenti en lisant le témoignage de cette mère. Parce que sous cette pointe, il y a aussi tous les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage. Ils portent, pour la plupart, une cape d'invisibilité dans le système actuel. Leur ratio, au sein d'une classe, dépasse, je dirai

occasionnellement (sachant que je pourrais dire souvent), le nombre d'enfants qui n'ont pas de difficultés d'apprentissage.

Nous avons toutes et tous ces visages en tête, qui se rappellent à nous le soir, la nuit, la fin de semaine. Pourquoi ? Parce que, foncièrement, nous travaillons dans le but d'aider tous les élèves à réussir.

Ainsi, quand la journée se termine, nous restons à l'école, une heure, deux heures, parfois trois heures, pour trouver (ou créer !) du matériel adéquat pour Marylou, Étienne ou Alexis. Mais ça finit par être fatigant. Comme dans épuisement, mais aussi comme dans écœurement.

Il y a les élèves avec un code et il y a les élèves sans code, certains à risque... à risque de décrocher. Il y a des profs qui fracassent les 32 heures, il y a des membres du personnel de soutien qui n'ont pas de postes temps plein et enfin, il y a un gouvernement et des dirigeants de commissions scolaires qui devront mettre l'argent nécessaire et considérer les besoins de ces élèves sous la pointe de l'iceberg.

Mireille Proulx
Coordonnatrice

Concours Préparez-vous pour l'hiver!

Visitez lapersonnelle.com/concours
pour découvrir les détails
du concours 2018!

Obtenez une soumission maintenant
1 888 476-8737

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.



Les
protections
RésAut 
Centrale des syndicats
du Québec
Assurances auto, habitation et entreprise

Assureur choisi par la CSQ


laPersonnelle
Tarifs de groupe. Service unique.

Le projet éducatif : l'importance d'occuper les espaces d'influence

Elle précise qu'en introduisant des cibles dans le Projet éducatif, la loi n° 105 en modifie la nature même. « D'outil de mobilisation de tous les acteurs concernés par la réussite, qui se donnent une vision de ce qu'ils veulent dans leur école pour favoriser la réussite des élèves, on en fait maintenant aussi un outil de reddition de compte. »



Et ce changement fondamental a des impacts sur notre vision de la réussite, poursuit-elle. « Parce que la mission de l'école, on la veut large, mais avec ce changement, on met davantage l'accent

sur des dimensions plus quantifiables de la réussite, au détriment d'autres aspects. »

On impute aussi davantage la réussite des élèves au personnel. « Le personnel n'est plus seulement responsable de prendre les moyens pour la réussite des élèves, mais il devient de plus en plus responsable des résultats qu'auront les élèves. Si on a des cibles quantitatives dans notre projet éducatif, il y a donc un risque de pression accrue sur le personnel pour que ces cibles soient atteintes. »

Ce type de gestion engendre un climat plutôt malsain dans les milieux, selon la conseillère, dont les effets pervers peuvent aussi atteindre les élèves, notamment sur l'aspect de la compétitivité.

Que faire alors ? La loi reconnaît des espaces d'influence au personnel. Il est important de les utiliser.

« Ça se jouera à différents moments, sous différentes formes, explique Mme Chabot, notamment lors de l'analyse de la situation de l'établissement, de l'élaboration du projet éducatif, puis de

l'adoption du projet éducatif. »

Il y a du travail important à faire en amont pour l'équipe-école, insiste-elle, pour investir les espaces qui reviennent au personnel. Est-ce que les orientations sont adaptées au milieu ? Est-ce que les cibles sont réalistes, atteignables ? « Parce que si elles ne le sont pas, leur atteinte risque de reposer sur les épaules du personnel. On est pris avec, autrement dit. Et dans le cas du personnel enseignant il y a une contrainte additionnelle, parce que l'article 22 de la loi énonce qu'il a le devoir de respecter le Projet éducatif. »

Le sujet vous préoccupe ? Vous aimeriez en savoir plus ? Sachez qu'une formation sur le Projet éducatif de l'école et les moyens de sa mise en œuvre sera offerte au bureau du Syndicat à Saint-Hubert en janvier 2019, donnée par Nathalie Chabot justement. Surveillez nos publications pour savoir quand vous inscrire !

Maude Messier

Un document d'information complémentaire est aussi disponible sur notre site Internet (syndicatchamplain.com) dans la version numérique de cet article.

Grand salon
des
auteurs
jeunesse
québécois

à l'école Jacques-Rochelleau

28 et 29 novembre 2018
16 h à 20 h 30

10, rue Préfontaine
Saint-Basile-le-grand
J3N 1L6

